

## SÉNAT DU CANADA

### BILL SD-228.

Loi pour faire droit à Joyce Irene Larocque.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Joyce Irene Larocque, demeurant en la ville de Summerside, province de l'Île du Prince-Édouard, épouse d'Andrew Joseph Larocque, domicilié au Canada, à Rock-Island, province de Québec, et demeurant provisoirement à Albro Lake, province de la Nouvelle-Écosse, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le cinquième jour d'avril 1958, en ladite ville de Summerside, et qu'elle était alors Joyce Irene Bernard; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution  
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.